



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 20 janvier 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3447 du 13 janvier 2026 de Madame la Députée Liz Braz concernant « Mesures de sécurité dans les bars et discothèques ».**

Madame la Ministre,

En date du 13 janvier 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre du Travail, du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Liz Braz.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden